

des pôles économique et social ? À travers votre décision vous les avez oubliés.

J'en conclus, en réaffirmant mon soutien au projet *Citta Verde* et en rappelant qu'il faut donner à la région de Charleroi et à tous ses habitants de meilleures perspectives d'avenir. Ils ont besoin d'être soutenus et non freinés. J'ose espérer que les décisions que vous prendrez à l'avenir s'inscriront pleinement dans cet objectif.

(Applaudissements dans l'Assemblée.)

**Mme la Présidente.** – La parole est à présent au groupe Écolo.

La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je voudrais commencer en rebondissant sur l'intervention de Mme Trotta.

En ce qui concerne l'emploi, j'aurai plutôt tendance à intituler mon paragraphe. Quand le commerce étouffe le commerce. Finalement, la grande question qui se pose est : ce projet sera-t-il porteur d'emplois, au-delà de la Commune de Farciennes, sur toute l'agglomération ? Nous n'avons peut-être pas les mêmes lectures, mais m'occupant de l'aménagement du territoire et de développement économique depuis des années, je lis des études qui vont dans le sens de : « *il faut faire attention* ». On ne saurait pas absorber tous ces développements commerciaux. À un moment on arrive à saturation. L'étude de M. Calonger sur l'agglomération carolo dit : « *Qu'on peut absorber 40.000 m<sup>2</sup> quand tout le monde sait qu'il y a maintenant dans le pipe 350.000 m<sup>2</sup> de projets* ». En termes d'emplois réels, la question est là, est-ce créateur d'emplois, créateur d'une économie future pour notre Wallonie ?

Mes collègues l'ont quasi tous repris avant moi, il y a évidemment les déclarations récentes de l'UCM et notamment le Belga d'hier qui reprend texto, à la suite de la catastrophe de Carrefour, « *la nécessité de soumettre les implantations commerciales à une vision cohérente de l'offre équilibrée et surtout adaptée aux besoins, pour ne plus être captif de cette offre, je reviendrai dessus après, mais de l'adapter* ». Cela mérite qu'on prenne en considération ces déclarations-là par rapport à l'économie et par rapport à l'emploi.

La vitalité commerciale, M. Crucke l'a souligné, on en a tous besoin, mais ce que M. Crucke n'a pas dit est qu'elle n'est pas infinie. Les zones de chalandise ne sont pas infinies et qui plus est, le pouvoir d'achat n'est pas infini. Dans ce Parlement, on parle sans cesse de crise et maintenant, on me dit que pour résoudre la crise on mettrait un emplâtre sur une jambe de bois. Les événements sont là ! Et je reviens sur la dernière déclaration de l'UCM pour appuyer que ce type de projet n'est évidemment pas la solution à un redéploiement de notre économie, pas une solution à la création d'emplois nets.

La DPR, par rapport à cela, trace déjà la ligne politique à suivre et avale *de facto* le constat dont je vous fais part : où elle dit : « *On prévoit évidemment l'élaboration du schéma régional de développement commercial afin de* », je cite : « *Éviter la prolifération anarchique des commerces à la suite de la concurrence, à la fois, dans les communes ou entre communes* ». Cette déclaration est un acte politique fort. Et je voudrais même pousser un peu plus loin, le raisonnement jusqu'à me demander si, quelque part, ce développement commercial, qui est poussé jusqu'à la saturation, sert réellement notre économie ou l'empêche de se développer dans d'autres créneaux. S'il faut des centres commerciaux, s'il faut une vitalité commerciale, en faut-il autant ? Au point qu'ils arrivent à se déforcer l'un l'autre, à s'étouffer ? Notre économie n'aurait-elle pas intérêt à rediriger ces flux financiers, à la fois, des investisseurs et des consommateurs vers d'autres activités, plus pérennes, plus durables qui serviront réellement une nouvelle économie plus durable ? C'étaient mes premières questions.

Les suivantes concernent plus directement l'aménagement du territoire à proprement parler. On a beaucoup parlé des centres-villes, notamment de Charleroi, mais Namur peut être touché aussi, du développement de ces centres-villes et d'urbanisation au sens large, en lien avec son agglomération et en lien avec sa périphérie, où il faut, bien entendu, que tout le monde co-existe là-dedans et trouve une place adéquate. J'ai presque envie de faire un clin d'œil au PUM de Liège qui est quand même un premier plan urbain de mobilité qui, via l'analyse de la mobilité, met réellement en perspective les grands enjeux en terme d'aménagement du territoire : la localisation de fonctions importantes sur le territoire. Le projet de la *Citta Verde* est directement concerné par cela.

Mon propos sur l'urbanisation et sur le développement d'un centre en lien avec sa périphérie, c'est de relayer, encore une fois, les nombreuses études et leurs constats. S'il fallait encore une preuve de cette réalité vécue sur le terrain c'est que le 8 février, les commerçants du centre-ville de Charleroi défilent endeuiller pour dire que notre centre se meurt. Comment gère-t-on cette urbanisation de l'ensemble de l'agglomération, du centre et de sa périphérie ?

Je voudrais souligner que la DPR et le CWATUpe n'ignorent pas ces enjeux. Elle souligne même les dangers et entend les maîtriser en se fixant des objectifs de reconstruction de la ville sur la ville, de maîtrise de la mobilité, de gestion parcimonieuse du sol et de valorisation de l'existant.

Si les développements excessifs en périphérie peuvent nuire au développement harmonieux des centres-villes qui en ont bien besoin qu'on s'attèle à la tâche, je viens de rappeler l'exemple de Charleroi, pire que cela, ces développements périphériques se nuisent entre eux. C'est mis en évidence, au sein même de la Commission de l'Aménagement du territoire de ces projets surdimen-

sionnés parlement. Combien de fois n'entendons pas dire que ce sont évidemment les friches de demain ?

Pour prendre une référence plus large, je voudrais donner un exemple qui, selon moi, est édifiant et qui m'a été soufflé par un de mes collègues. J'ai lu avec attention un article *Du Monde* du 20 janvier où Procos (Procos est une association qui fédère 233 enseignes dont Zara, Etam, la Fnac), s'inquiète de la prolifération des centres commerciaux, tandis que la consommation ne cesse de faiblir. Si le repli a lieu en centre-ville, il est encore plus net en périphérie. La périphérie elle-même tue la périphérie. Une solution pour le site de Farciennes, doit être vue à moyen terme au moins. Mon propos est de dire qu'il faut tenir compte des autres projets en périphérie qui péricliteraient à la suite de l'ouverture de *Citta Verde*. M. Bayet me comprendra, le site est une friche industrielle qui le préoccupe, ce que je peux comprendre. Serait-il pensable que sa reconversion en générale d'autres ? Voire que celui-là même devienne une friche commerciale rapidement. Vous imaginez le mastodonte, difficile à réhabiliter que serait la *Citta Verde*.

Je souligne donc, par rapport à cet article et cette référence française de Procos que je continue à citer : « *C'est là en périphérie que se situent les grandes zones commerciales auxquelles on accède qu'en voiture et ce sont elles évidemment qui souffrent le plus. Mais malgré tout les ouvertures et créations de surfaces commerciales se poursuivent à un rythme soutenu, la surproduction crée un phénomène de cannibalisation des commerces fragilisant les emplacements, c'est un non-sens on risque de créer des friches commerciales.* » Je cite, ce n'est pas une petite réflexion de ma part, mais bien des études qui sont éminemment plus larges. Comment gère-t-on cette urbanisation et cet aménagement du territoire d'une ville qui doit vivre en lien avec son agglomération, avec sa périphérie ? Comment ne pas se déforcer les uns et les autres ? » C'est pour cela que je faisais référence au plan urbain de mobilité de Liège, parce qu'il tente de revaloriser chacun dans son rôle et son pouvoir de développement.

– *Mme Pécriaux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.*

C'est pourquoi, je voudrais entendre M. le Ministre Henry sur les enjeux de l'agglomération carolorégienne toute entière.

Mon troisième « set » de questions concerne la situation transitoire. On a un schéma de développement commercial qui est en phase d'élaboration. On l'attend. Il est prévu par la DPR. Il correspond à une réelle demande. Je pense que cette demande sous-tend directement le fait qu'à l'heure actuelle on est captif d'une offre excessive de ces investisseurs souvent étrangers, qui exploitent notre territoire un peu à leur guise. Alors qu'un plan stratégique de gestion et notamment de développement de l'offre commerciale permettrait de ne plus être captif de cette offre mais proportionnels. Et on sait combien ils ne sont pas philanthropes et je n'insisterai pas sur l'ar-

ticle du *Soir* d'hier. Ils agissent souvent dans des zones qui justement ne sont pas florissantes commercialement. On sait qu'ils peuvent être intéressés par des agglomérations et des périphéries qui périssent simplement pour créer une nouvelle offre qui capte le consommateur un peu endormi et qu'il ramène un temps, dans leur propre infrastructure, au détriment des autres, mais qu'à cela ne tienne, dans quatre ans, c'est revendu et ils sont partis. Eux, ils s'en moquent, mais nous, nous devons le gérer avec toute la confiance publique qui s'impose.

Il y a évidemment urgence d'adopter ce schéma stratégique de développement commercial. Entre-temps, nous sommes dans une période transitoire. Il faut prendre une série de décisions parce que laisser aller la décision pour l'instant, c'est se rendre captif de cette offre qui ne correspond pas à une demande réelle de nos besoins de développement économique. Monsieur le Ministre, comment arrivez-vous à gérer cette situation transitoire complexe ? J'ai lu que vous suiviez un certain canevas de réflexion que, j'imagine, on adaptera à chaque contexte, à chaque région de la Wallonie.

– *Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*

Je voulais clôturer par un point qui peut paraître plus anecdotique, mais qui ne l'est pas : la mobilité. Je me suis remémoré notamment l'avis du CWEDD qui soulignait les nuisances imputables au trafic, compte tenu de l'implantation du projet en dehors d'un centre urbain, et de l'importance de sa zone de chalandise. Et la réduction de 20 % de la surface par rapport à la première demande de permis, ne changera rien à cette situation.

Au niveau de la mobilité, on implante un centre commercial à Gingelom, puis après on souhaite qu'il soit plus accessible, via une ligne du TEC ou que ce soit l'accessibilité ou l'impact sur l'environnement, la gestion se fera avec des fonds publics. On implante un centre commercial et puis, on dit qu'il faut le rendre accessible, mais n'est pas en amont. Il faut réfléchir à l'accès à ces infrastructures et aussi leur démocratisation ? Si l'offre commerciale est source d'épanouissement et d'économie, il faut aussi qu'elle soit démocratiquement accessible.

Que ce soit par rapport au développement économique : est-ce réellement un projet créateur d'emploi et la vision générale qu'on devrait avoir. Que ce soit par rapport au développement urbain, centre/périphérie et la périphérie qui se tue entre-elle, situation actée par les études qui ont pignon sur rue. Que se soit la gestion de la situation transitoire dans l'attente du schéma régional de développement commercial ou le problème de mobilité qui est à mon sens loin d'être anecdotique tant il a des conséquences sur la gestion des fonds publics, ce sont là les quatre pans de mon intervention.

*(Applaudissements dans l'Assemblée.)*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Desgain.